

DISPOSITIF SUD PRÉVENTION TPE-PME



maregionsud.fr



RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



« Avec le dispositif Sud Prévention TPE-PME et ses 5 millions d'euros mobilisés, la Région Sud agit concrètement pour soutenir ses entreprises face aux difficultés. Ici, personne n'est laissé sur le bord du chemin ! »

Renaud MUSELIER

Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Président délégué de Régions de France

La Région Sud crée un nouveau dispositif pour aider les entreprises qui rencontrent des difficultés.

Le constat est simple :

- 70 % des entreprises en phase de conciliation / sous mandat ad hoc trouvent un accord avec leurs créanciers.
- 6 fois plus d'emplois sauvés lors des procédures préventives que lors des procédures collectives.

La Région débloque une enveloppe de 5 M€ pour ses entreprises !

Bénéficiaires : les PME de 3 à 249 salariés, immatriculées depuis au moins 3 ans, avec un chiffre d'affaires de moins de 50 M€

Situation de l'entreprise : en phase de conciliation ou sous mandat ad hoc

Aide : 80 % des frais liés aux procédures, dans la limite de 20 000 €

Date de début : pour les procédures ouvertes à partir du 1^{er} juillet 2025

L'actualité économique et vos aides
sur entreprises.maregionsud.fr

maregionsud.fr



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

